



Les CEE dans l'industrie en Région Sud PACA

9 février 2021

Les CEE en industrie, au cœur de la transition énergétique.

Webinaire du 09/02/2021

M.GENDRON – Délégué général CEE

L'Association Technique Energie Environnement

- **Association indépendante**
- **Créée en 1978**
- **Plus de 2200 adhérents**
- **13 délégations régionales**

- Favoriser la maîtrise de l'énergie dans les entreprises et les collectivités.
- Aider les utilisateurs d'énergie à mieux connaître les actions possibles pour économiser et bien gérer l'énergie.
- Concourir à l'objectif national de lutte pour la réduction des gaz à effet de serre, tout en préservant les équilibres technico-économiques des filières.

➔ **L'ATEE est force de proposition autour de 7 thèmes pour faire progresser la maîtrise de l'énergie dans le respect de l'environnement**

Club Biogaz

- Tarifs de rachat de l'électricité produite, agriculture et biogaz, canalisations dédiées, réinjection dans le réseau de gaz naturel, réglementation des installations classées, ...

Club Power to gas

- 3 groupes de travail : Technologies, Economie, Réglementation

Club Cogénération

- Plateforme d'échanges CogeNext, GT, veilles technologique, tarifaire, économique, réglementaire et fiscale, consultation publique...

Club C2E – Certificats d'économies d'énergie

- Groupes de travail sectoriels et Procédures;
- Rédaction des FOS, fiches techniques et explicatives
- Questions/réponses, FAQ, Mémento...

Département Efficacité énergétique

- carrefour d'échanges sur les bonnes pratiques et les retours d'expériences:

Club Stockage d'énergies

- Veilles technique, technologique, économique, réglementaire, fiscale
- Groupes de travail spécialisés ; Réalisation d'études et enquêtes,...

Club Pyrogazéification

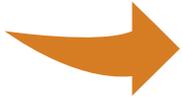
- 3 groupes de travail : Technologies, Economie, Réglementation

➔ **L'ATEE édite un bimensuel d'actualités de l'énergie de 32 pages**





Agenda



Bilan de la 4^{ème} période CEE

Les fiches d'opérations standardisées de l'Industrie

REX de la société MANE – D. VAUCHOT - Chargé de Mission Environnement/ Référent
Energie

Les opérations spécifiques

Trois programmes à destination des industriels

Perspectives 5^{ème} période CEE

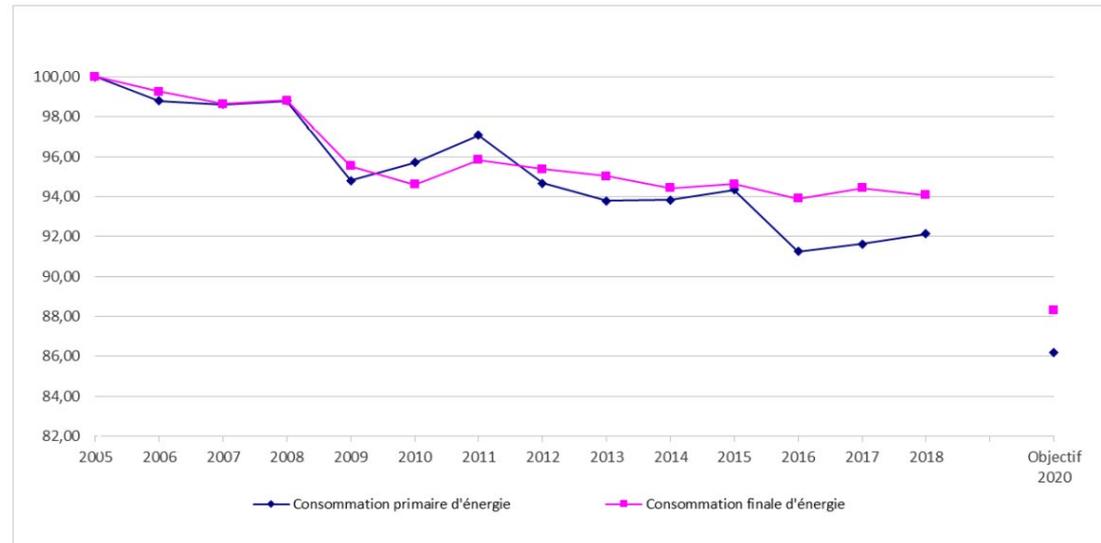
Les CEE, un dispositif qui répond aux articles 3 et 7 de la directive 2012/27/UE relative à l'efficacité énergétique

Sources DGEC JUIN 2020

Article 3 : Chaque État membre fixe un objectif indicatif national d'efficacité énergétique

La France s'engage à réduire sa consommation énergétique à 131,4 Mtep d'énergie finale et 219,9 Mtep d'énergie primaire en 2020 (hors transport aérien international, hors usages non énergétiques).

Ci-contre les progrès réalisés en vue de l'atteinte de ces objectifs (données corrigées des variations climatiques)



Article 7 : Mécanismes d'obligations en matière d'efficacité énergétique

La France s'est fixé au titre de cet article un objectif de **365 TWh d'économies d'énergie sur la période 2014-2020**, soit un objectif annuel de 13,036 TWh d'économies d'énergie atteint au travers de la mise en œuvre de certificats d'économies d'énergie principalement. Sur la période 2014-2018, les actions mises en place dans le cadre du dispositif des certificats d'économies d'énergie permettront de réaliser des économies d'énergies cumulées d'environ 322 TWh d'ici 2020, soit 88% des économies d'énergie à réaliser sur la période 2014-2020.

Actions engagées en	Économies d'énergie générées par année (TWh)							
	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	cumul
2014	17,14	15,04	14,46	13,80	13,21	12,21	11,25	97,12
2015		12,68	10,08	9,69	9,26	8,84	7,81	155,48
2016			13,02	10,68	10,27	9,83	9,42	208,71
2017				19,84	17,10	16,45	15,77	277,87
2018					16,43	14,37	13,81	322,48

Les CEE, un dispositif qui oblige les énergéticiens à faire réaliser des économies d'énergie à leur clients

- ❖ Les Certificats d'économie d'énergie (CEE) constituent un dispositif innovant,
 - introduit par la **Loi POPE** en 2005 (articles 14 à 17 de la loi n°2005-781)
 - pour réaliser des **économies d'énergie finale**
 - dans le **secteur diffus**: résidentiel, tertiaire, petite industrie, agriculture, réseaux et transport

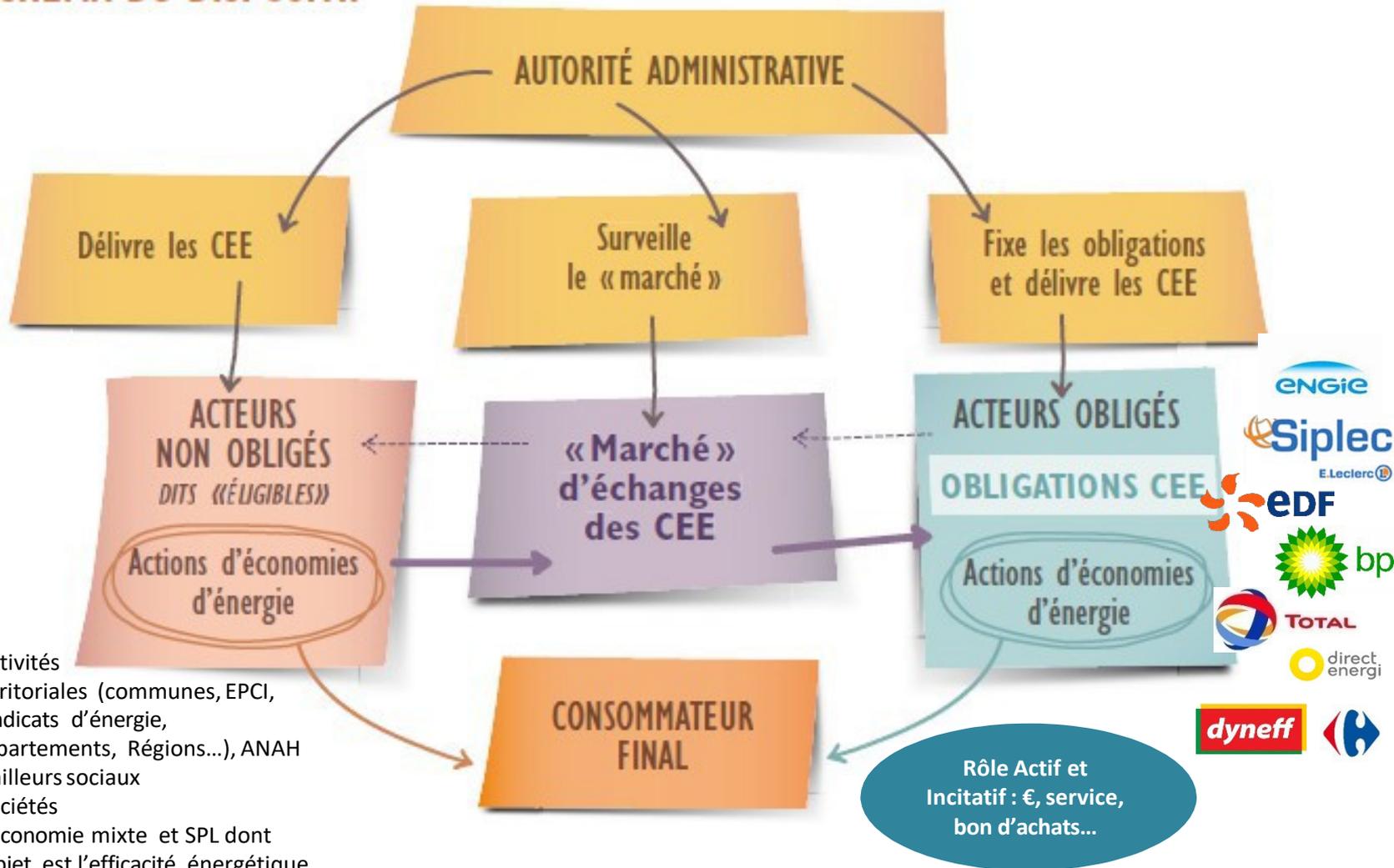
- ❖ Par période de 3 ans, l'Etat impose,
 - aux fournisseurs d'énergie et distributeurs de carburants: **les obligés**
 - de faire réaliser un certain volume d'économies d'énergie, **l'obligation**
 - aux consommateurs: **les bénéficiaires** – ménages, collectivités, entreprises...
 - matérialisées par des Certificats d'Economies d'Energie: **les CEE**

- ❖ D'autres acteurs non obligés peuvent obtenir des CEE pour leurs opérations d'économies d'énergie: **les éligibles**

- ❖ Eligibles et obligés constituent les **demandeurs** de CEE Ils peuvent échanger des CEE sur **le marché CEE** : les CEE ont **une valeur financière**

Les acteurs du dispositif

SCHEMA DU DISPOSITIF



- Collectivités territoriales (communes, EPCI, syndicats d'énergie, départements, Régions...), ANAH
- Les bailleurs sociaux
- Les sociétés d'économie mixte et SPL dont l'objet est l'efficacité énergétique et proposant du tiers-financement



Les manières de produire des CEE

👉 QUELLES OPTIONS POUR LES OBLIGES ?



Rappel sur les CEE

- ❖ Les CEE sont comptabilisés en « kWh cumac »
- ❖ Les économies d'énergie sont:
 - cumulées sur la durée de vie de l'opération
 - actualisées à un taux de 4%
 - Calculées en énergie finale
- ❖ Les CEE sont délivrés par le Pôle National CEE (DGEC), après réalisation des travaux
- ❖ L'obtention de CEE se matérialise par l'obtention de kWh cumac sur un compte électronique sur le registre national Emmy, sur lequel se font également les transactions CEE
- ❖ Les CEE obtenus sont valables 2 périodes
- ❖ Les CEE sont bonifiés:
 - Dans le cadre de CPE
 - Dans les ZNI: x2

**1 CEE =
1 kWh
cumac**

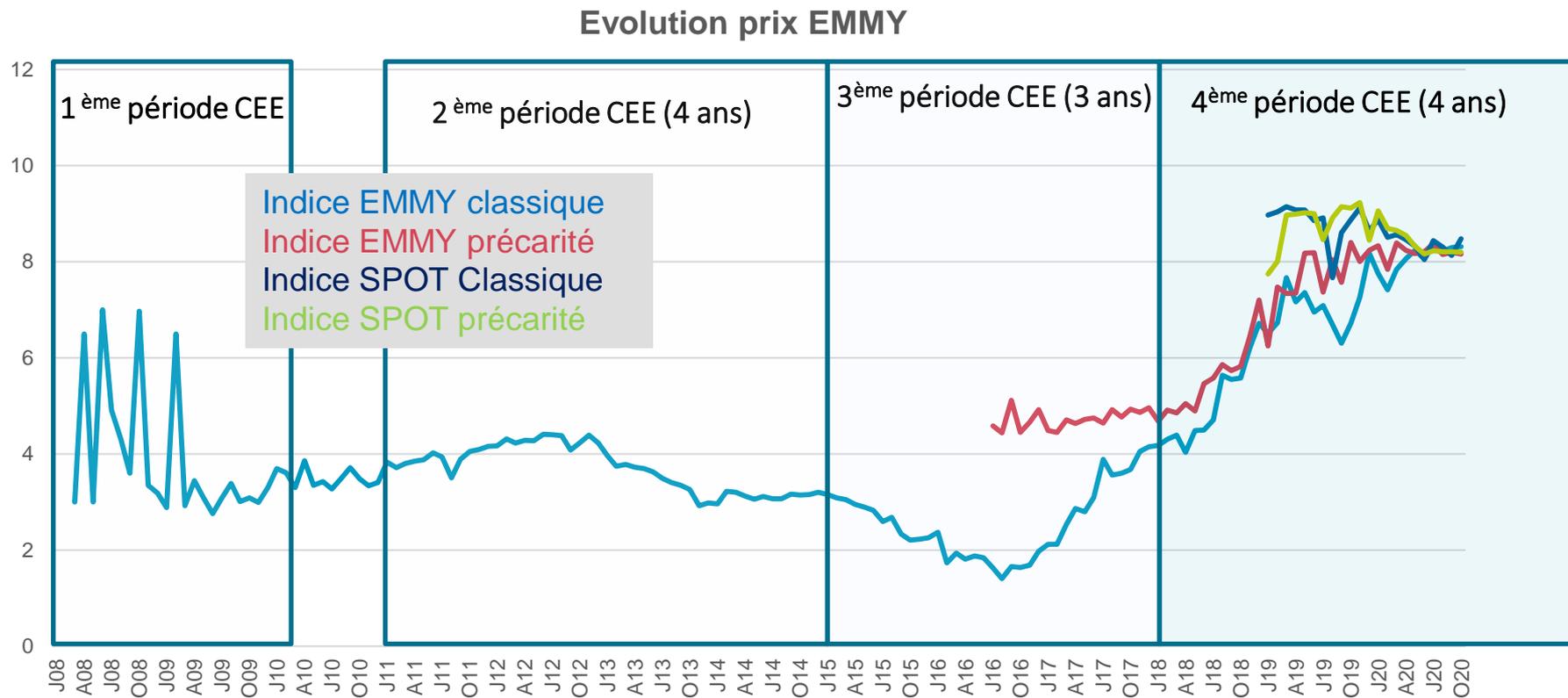
Depuis fin 2019, une accélération de la production tous obligés sous l'effet des opérations coups de pouce



L'accélération de la production sur T3 et T4 2020 permettrait d'atteindre les objectifs de production de la P4



Des indices EMMY stabilisés depuis début 2020



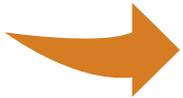
Pour rappel les niveaux d'obligation :

- ❖ P1 : 54 TWhc en classique
- ❖ P2 : 345 TWhc en classique et 115 TWhc en précarité
- ❖ P3 : 700 TWhc en classique et 150 TWhc en précarité
- ❖ P4 : 1 600 TWhc en classique et 533 TWhc en précarité



Agenda

Bilan de la 4ème période CEE



Les fiches d'opérations standardisées de l'Industrie

> REX de la société MANE – D. VAUCHOT - Chargé de Mission Environnement/
Référént Energie

Les opérations spécifiques

Trois programmes à destination des industriels

Perspectives 5^{ème} période CEE

Un portefeuille de 33 fiches d'opération standardisée

Référence	Intitulé	Domaine d'application
IND-BA-110	Déstratificateur ou brasseur d'air	Bâtiment
IND-BA-112	Système de récupération de chaleur sur une tour aéroréfrigérante	Bâtiment
IND-BA-113	Lanterneau d'éclairage zénital	Bâtiment
IND-BA-114	Conduits de lumière naturelle	Bâtiment
IND-BA-116	Luminaire à module LED	Bâtiment
IND-BA-117	Chauffage décentralisé performant	Bâtiment
IND-EN-101	Isolation des murs (France d'outre-mer)	Enveloppe
IND-EN-102	Isolation de combles ou de toitures (France d'outre-mer)	Enveloppe
IND-UT-102	Système de variation électronique de vitesse sur un moteur asynchrone	Utilités
IND-UT-103	Système de récupération de chaleur sur un compresseur d'air	Utilités
IND-UT-104	Economiseur sur les effluents gazeux d'une chaudière de production de vapeur	Utilités
IND-UT-105	Brûleur micro-modulant sur chaudière industrielle	Utilités
IND-UT-112	Moteur haut rendement de classe IE2	Utilités
IND-UT-113	Système de condensation frigorifique à haute efficacité	Utilités
IND-UT-114	Moto-variateur synchrone à aimants permanents ou à réductance	Utilités
IND-UT-115	Système de régulation sur un groupe de production de froid permettant d'avoir une basse pression flottante	Utilités
IND-UT-116	Système de régulation sur un groupe de production de froid permettant d'avoir une haute pression flottante	Utilités
IND-UT-117	Système de récupération de chaleur sur un groupe de production de froid	Utilités
IND-UT-118	Brûleur avec dispositif de récupération de chaleur sur four industriel	Utilités
IND-UT-120	Compresseur d'air basse pression à vis ou centrifuge	Utilités
IND-UT-121	Isolation de points singuliers d'un réseau	Utilités
IND-UT-122	Sécheur d'air comprimé à adsorption utilisant un apport calorifique pour sa régénération	Utilités
IND-UT-123	Moteur premium de classe IE3	Utilités
IND-UT-124	Séquenceur électronique pour le pilotage d'une centrale de production d'air comprimé	Utilités
IND-UT-125	Traitement d'eau performant sur chaudière de production de vapeur	Utilités
IND-UT-127	Système de transmission performant	Utilités
IND-UT-129	Presse à injecter toute électrique ou hybride	Utilités
IND-UT-130	Condenseur sur les effluents gazeux d'une chaudière de production de vapeur	Utilités
IND-UT-131	Isolation thermique des parois planes ou cylindriques sur des installations industrielles (France métropolitaine)	Utilités
IND-UT-132	Moteur asynchrone de classe IE4	Utilités
IND-UT-133	Système électronique de pilotage d'un moteur électrique avec récupération d'énergie	Utilités
IND-UT-134	Système de mesurage d'indicateurs de performance énergétique	Utilités
IND-UT-135	Freecooling par eau de refroidissement en substitution d'un groupe froid	Utilités
IND-UT-136	Systèmes moto-régulés	Utilités

Le principe d'une fiche d'opération standardisée

❖ Industrialiser des actions d'économie d'énergie finale

... Les économies d'énergie sont théoriques, elles ne reflètent qu'une moyenne d'économies d'énergie réalisés sur la durée de vie des opérations par rapport à une situation de référence.

... Les calculs des forfaits s'appuient sur des analyses apportées par des experts pouvant mixer des études théoriques et des mesures in situ.

...Les économies sont calculées sur la base **de situations de références** selon l'Article R221-16 du code de l'énergie qui s'appuie selon les fiches, sur :

- le parc immobilier (pour les fiches enveloppe du bâtiment),
- le marché pour les fiches pilotage, régulation, récupération de chaleur;
- la réglementation (dont écoconception) pour les autres fiches.

❖ Les exigences des fiches en matière de performance des équipements se situent toujours à la réglementation voir au dessus de la réglementation

❖ Les économies d'énergie sont calculées en énergie finale

❖ Les forfaits prennent en compte la durée de vie de l'équipement actualisé avec un taux de 4% /an

Durée de vie conventionnelle	Durée de vie actualisée à 4%	Durée de vie conventionnelle	Durée de vie actualisée à 4%
1	1,000	16	12,118
2	1,962	17	12,652
3	2,886	18	13,166
4	3,775	19	13,659
5	4,630	20	14,134
6	5,452	21	14,590
7	6,242	22	15,029
8	7,002	23	15,451
9	7,733	24	15,857
10	8,435	25	16,247
11	9,111	26	16,247
12	9,760	27	16,983
13	10,385	28	17,330
14	10,986	29	17,663
15	11,563	30	17,984



5 fiches d'opération standardisée en tête des production CEE depuis 2015

IND-UT-117 : Système de récupération de chaleur sur un groupe de production de froid

IND-UT-121 : Isolation de point singulier d'un réseau

IND-BA-112 : Système de récupération de chaleur sur une tour aérorefrigérante

IND-UT-129 : Presse à injecter toute électrique ou hybride

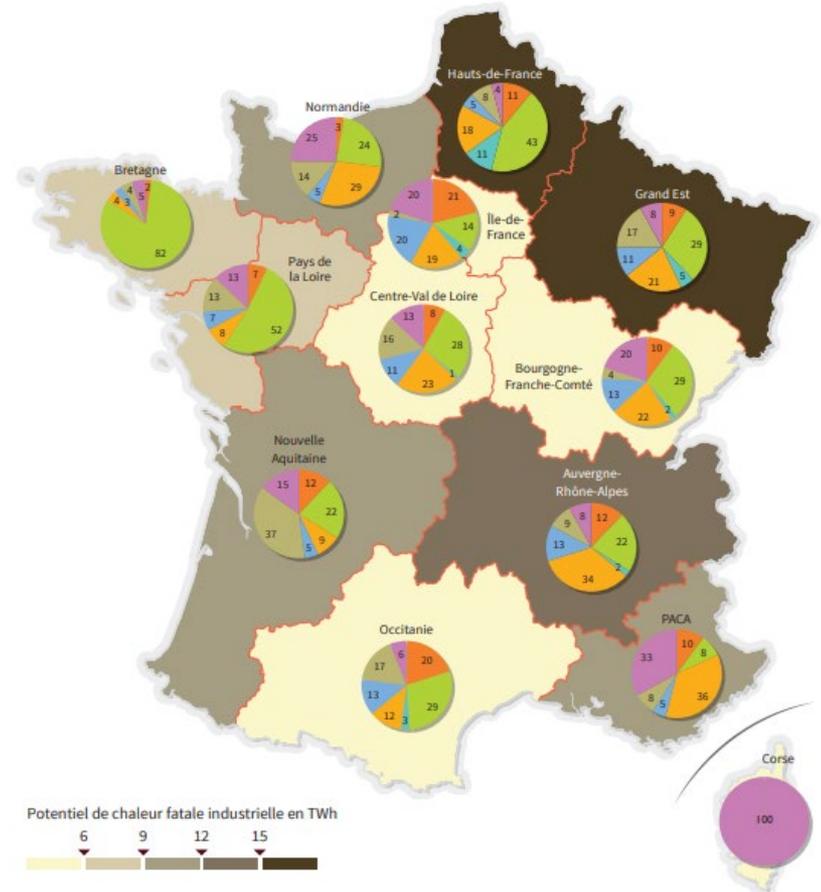
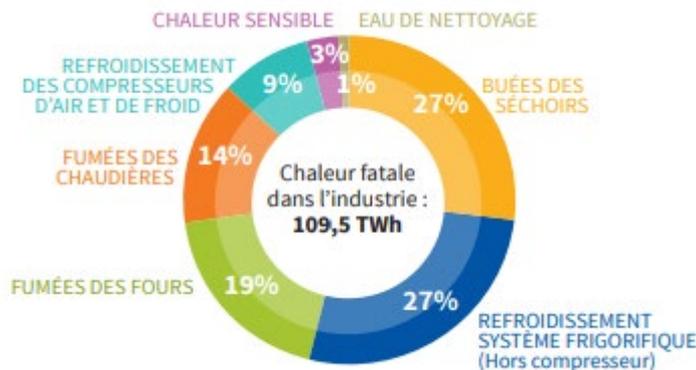
IND-UT-102 : Système de variation électronique de vitesse sur un moteur asynchrone

L'IND-UT-117 représente 22% de la production des CEE

La récupération de chaleur fatale, un enjeu important :

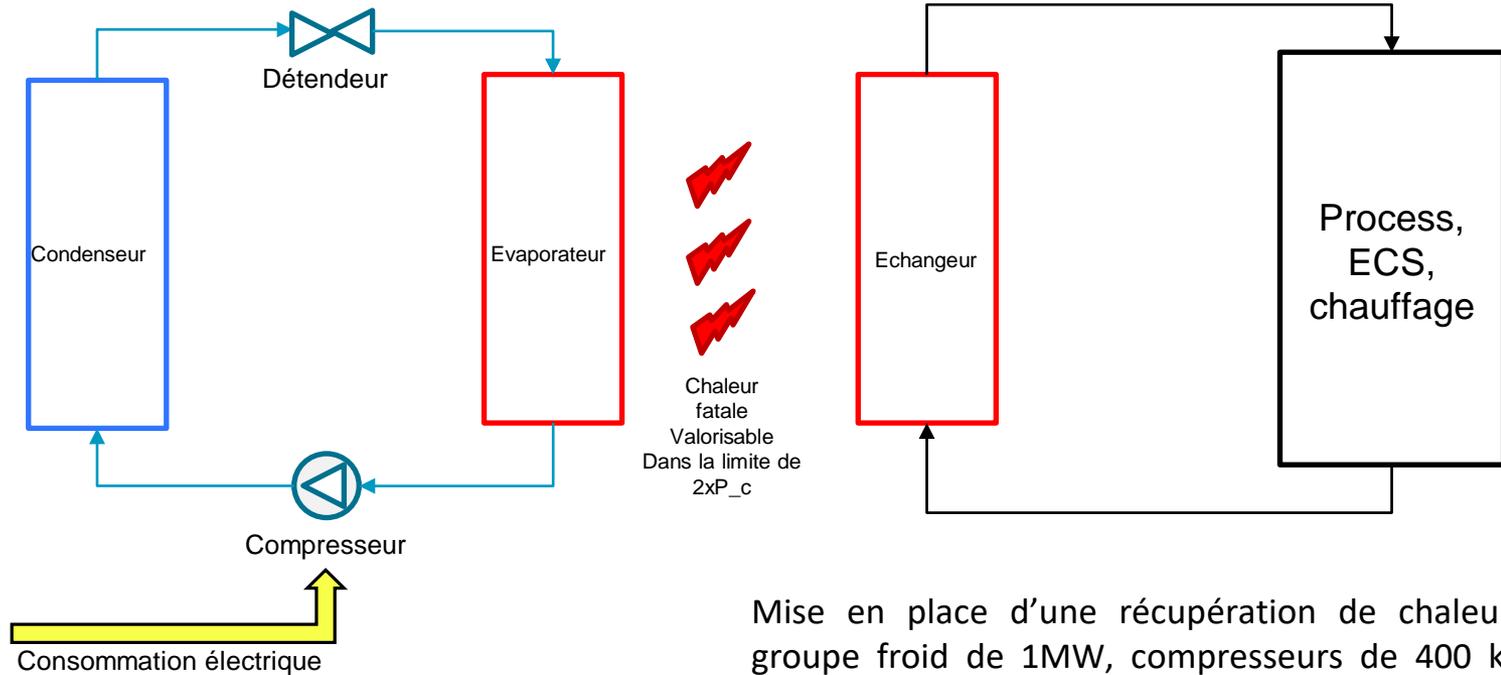
- 109,5 TWh soit 20% de la consommation électrique française ou 33% des combustibles utilisés dans l'industrie.
- Des économies d'énergie importantes

L'IND-UT-117, récupération de chaleur sur un groupe froid, permet de valoriser une part de la chaleur fatale issue des systèmes de refroidissement.



* Les sites considérés en secret-statistique sont comptabilisés dans « autres ». La catégorie « autres » n'est donc pas identique pour toutes les régions.

L'IND-UT-117, un taux de couverture important



Mise en place d'une récupération de chaleur sur un groupe froid de 1MW, compresseurs de 400 kW et de COP = 2,5, installé en continu et 4 600h d'utilisation de la chaleur récupérée.

Montant de CEE délivrés = 36,432 GWh cumac

Coût de la récupération de chaleur = 200 k€ (cas peu onéreux)

- Fourniture – 100k€ (50%)
- Installation – 60 k€ (30%)
- Etudes – 40k€ (20%)

Prix du CEE moyen = 5,5 € / MWh cumac

Taux de couverture de 100 %

Un gain triple pour les industriels :

- Une source d'économie d'énergie importante pour les industriels
- Une valorisation des pertes
- Un taux de couverture important

L'IND-UT-121, génère près de 10% des CEE actuellement

Un moyen de limiter les pertes sur les réseaux :

- Plus de 50% de l'énergie fossile mondiale sert à produire et transporter de la chaleur (eau chaude, vapeur, etc)
- D'après une étude CEREN, 540 GWh pourrait être économisé par an



Par l'installation de simples housses d'isolation sur les points singuliers, l'industriel peut réaliser un gain de trois manière différente :

- Une source d'économie d'énergie importante (réduction de 88% de l'énergie dissipée)
- Une diminution de la température des locaux
- Accroître la sécurité des collaborateurs

Un taux de couverture important : de 20 à 60% selon le régime de fonctionnement de l'installation



Les projets en cours

- ❖ Purgeur d'air dans les circuits au NH₃
- ❖ Hydroéjecteur
- ❖ Stockage d'énergie pour fours intermittents

Agenda

Bilan de la 4^{ème} période CEE

Les fiches d'opérations standardisées de l'Industrie

> REX de la société MANE – D. VAUCHOT - Chargé de Mission
Environnement/ Référent Energie

Les opérations spécifiques

Trois programmes à destination des industriels

Perspectives 5^{ème} période CEE

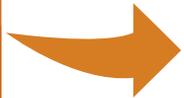


Agenda

Bilan de la 4ème période CEE

Les fiches d'opérations standardisées de l'Industrie

> REX de la société MANE – D. VAUCHOT - Chargé de Mission
Environnement/ Référent Energie



Les opérations spécifiques

Trois programmes à destination des industriels

Perspectives 5^{ème} période CEE

Opérations Spécifiques

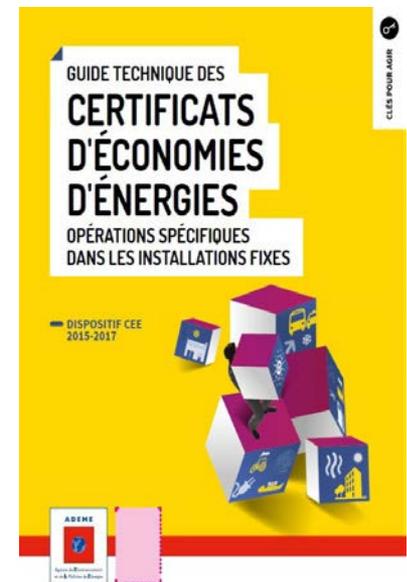
↳ Pourquoi les opérations spécifiques ?

- ❖ Les fiches d'opérations standardisées ne peuvent pas, à elles seules, rendre compte de tous les types d'actions d'économies d'énergie possibles, certaines actions étant plus complexes ou non génériques.
- ❖ Le dispositif prévoit la valorisation d'opérations dites "spécifiques" dont les montants d'économies d'énergie ne sont pas forfaitisés et sont propres à chaque opération. Elles font l'objet d'un examen particulier par le Pôle National CEE.

↳ Quels principes ?

- ❖ Déterminer une situation de référence (différente de la situation initiale) et une situation prévisionnelle :
 - **la situation de référence est** une situation théorique qui s'appuie sur les meilleurs pratiques (BREF) ou des données sectorielles ou règlementaires. Cette analyse est une étape fondamentale puisqu'elle sert de base pour le calcul des économies d'énergie de l'opération. A noter, le cas où votre opération spécifique s'apparente à une opération standardisée, on pourra utiliser la situation de référence de la fiche standardisée correspondante.
- ❖ Le TRB > 3 ans

Mise à jour du guide d'opérations spécifiques ADEME/ATEE (en cours)





Agenda

Bilan de la 4^{ème} période CEE

Les fiches d'opérations standardisées de l'Industrie

Les opérations spécifiques



Trois programmes à destination des industriels

Perspectives 5^{ème} période CEE

Trois programmes CEE pour les industriels (1/2)

Programme Pro SMEn



- **Prime** : 20% des dépenses énergétiques annuelles des sites certifiés ISO 50 001. Au maximum 40 000 euros
- **Cibles** : Entreprises de tous secteurs, de toutes tailles et établissements publics et collectivités
- **Comment** : sur demande en présentant le certificat ISO 50 001 obtenu après le 1/1/2018 et avant le 1/10/2022.
- **Contact** : pro-smen@atee.fr

Programme PROREFEI



- **Parcours multimodal** : 6 heures en MOOC , 2 jours de stage en présentiel, Accompagnement individuel en situation de travail sur plusieurs semaines, Modules complémentaires.
- **Coûts pédagogiques** : financés à 100% pour entreprise(SIREN) < 300 salariés et à 50% pour les entreprises (SIREN) ≥ 300 salariés.
- ❖ **Contact** : <https://www.prorefei.org>

Trois programmes CEE pour les industriels (2/2)

📌 Programme INVEEST



L'efficacité énergétique et son financement :
des enjeux pour l'industrie !

INVEEST

Un programme porté En collaboration avec Programme financé par

 GreenFlex     Siplec
E.Leclerc®

- **Parcours multimodal** : 2 heures en MOOC , 2 jours de stage en présentiel, Accompagnement individuel technique, juridique et fiscal sur le montage de projets.
- **Cibles** : entreprise (DAF/responsable industriel, financier ou achats, banque, conseil aux industries (comptable, consultant en BET)
- **Coûts pédagogiques** : financés à 100% pour les cibles ci-dessus
- **Contact:** <https://inveest.org>



Agenda

Bilan de la 4ème période CEE

Les fiches d'opérations standardisées de l'Industrie

Les opérations spécifiques

Trois programmes à destination des industriels



Perspectives 5ème période CEE

Le rappel du calendrier de mise en œuvre de la 5^{ème} période

- ❖ Premier semestre 2020 : Finalisation et publication des études ADEME (gisements, évaluation).
- ❖ 2 juillet 2020 : Lancement de la concertation pour la 5^{ème} période, présentation de la fiche de concertation auprès du comité de pilotage CEE, diffusion aux abonnés à la lettre d'information CEE
- ❖ 10 septembre 2020 : Réception des contributions des parties prenantes
- ❖ Projet de décret et arrêté P5 présenté par la DGEC le 3/02/2021 lors du webinaire ATEE

Calendrier prévisionnel pour le projet de décret

- Transmission COPIL CEE : 1^{er} février
- Consultation du public : 9 février au 2 mars
 - COPIL CEE : 12 février
 - Consultation du CSE : 18 février
 - Consultation du CNEN : 4 mars
- Consultation du Conseil d'Etat : février-mars
 - Publication : fin mars

... et pour le projet d'arrêté

- Transmission COPIL CEE : 1^{er} février
- COPIL CEE : 12 février
- Consultation du CSE : 18 février
- Publication : fin mars

Les points clés de ces deux textes 5^{ème} période

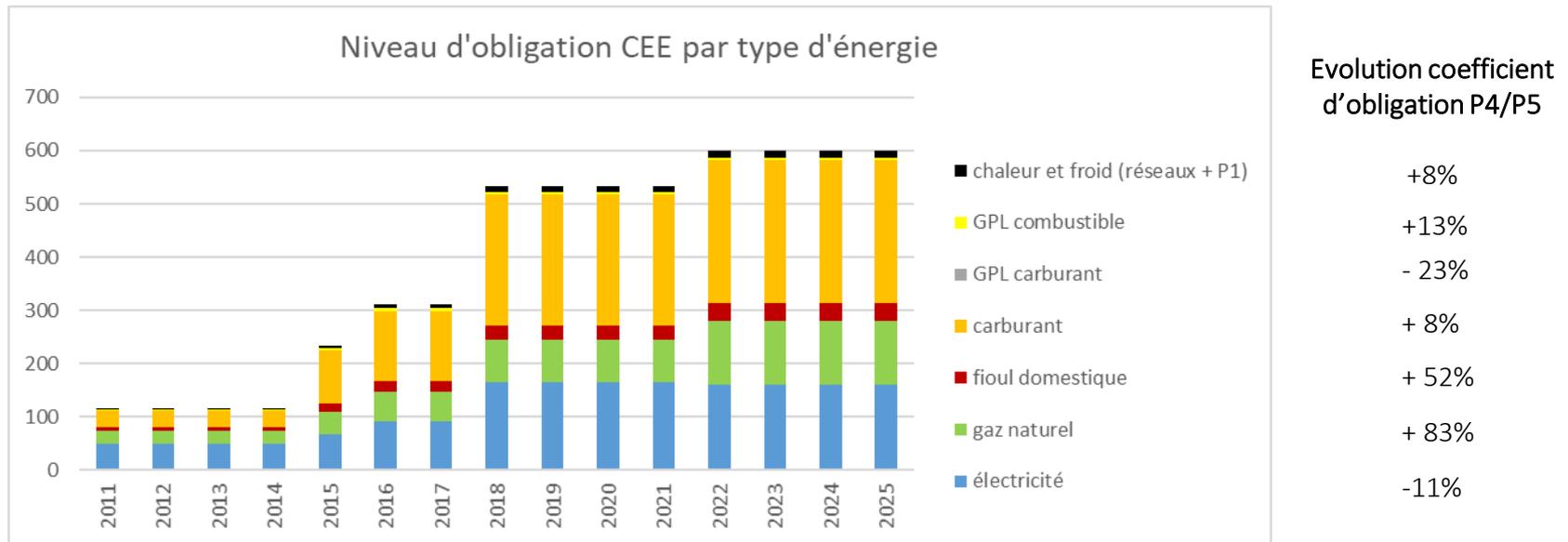
- ❖ Une période de 4 ans : du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2025
- ❖ Une obligation de 2 400 TWhc (4x 600 TWhc), dont 600 TWhc au bénéfice des ménages en situation de précarité énergétique. Soit annuellement :

	P4		P5		Evolution P4/P5
	TWhc/an	%	TWhc/an	%	%
CEE réels	315		402		+28%
Bonification	165	31%	150	25%	-9%
Programme	53	10%	48	8%	-9%
Obligation	533		600		+12,5%

- ❖ Une pénalité à :
 - > 15 €/MWhc pour les CEE classiques.
 - > 20 €/MWhc pour les CEE précarité énergétique, afin de renforcer la valeur du CEE précarité énergétique.
- ❖ Un Pilotage renforcé :
 - > Déclaration annuelle des ventes énergie, et publication annuelle de la liste des obligés.
 - > Suivi trimestriel des CEE engagés (reporting avant dépôt).

Les points clés de ces deux textes 5ème période

- ❖ Une obligation CEE est répartie entre les types d'énergie uniquement au regard des volumes vendus sur 2017-2019 sur les secteurs résidentiels et tertiaires



- ❖ Une franchise pour le gaz et l'électricité abaissée à 100 GWh/an, avec une trajectoire progressive sur 2022-2024 : La franchise CEE actuellement de 400 GWh/an passera à 300 GWh/an en 2022, 200 GWh/an en 2023, 100 GWh/an en 2024 et après.

Les points clés de ces deux textes 5^{ème} période

- ❖ La bonification « Carbone » sur les opérations traitant des installations EU ETS est supprimée, dans un contexte où d'autres aides pour la décarbonation ont été développées :
 - > La bonification « Carbone » (article 5) s'applique aux opérations engagées jusqu'au 31 décembre 2021.
 - > Les opérations concernées doivent être achevées au plus tard le 31 décembre 2022
- ❖ La part des programmes sera limitée à **8% du volume**. Objectif d'une **trentaine de programmes**. *Pour la 4^{ème} période, le volume délivré au titre des programmes (au nombre d'environ 70) est de l'ordre de 9 à 10%.*
 - > Publication d'une doctrine en matière de sélection des programmes/porteurs/financeurs, et de leur tarification.

Les points clés de ces deux textes 5^{ème} période

- ❖ Adaptation des coefficients d'obligation de 4^{ème} période pour :
 - Déplacer en 2021 une fraction de l'obligation pour les carburants ajoutée en fin d'année 2019 (avec effet rétroactif sur 2019),
 - Ne pas soumettre à CEE le gazole non routier.

- ❖ Pour les délégataires :
 - Généralisation de la mise en place d'un système de management de la qualité,
 - Renforcement des conditions à respecter pour le gérant ou le bénéficiaire effectif,
 - Publication de l'identité des délégants d'un délégataire.

- ❖ Divers :
 - Reconnaissance de la totalité des économies d'énergie d'un isolant d'un équipement.
 - Accès simplifié du PNCEE au fichier national des interdits de gérer

- ❖ En parallèle, poursuite des travaux sur les autres modalités :
 - déploiement des contrôles des opérations,
 - simplification des processus pour les artisans et bénéficiaires,
 - contractualisation avec le bénéficiaire notamment en cas de mobilisation d'un intermédiaire,
 - modalités de création/révision des fiches d'opérations standardisées,
 - évaluation continue du dispositif,
 - doctrine des programmes CEE,
 - etc.

- ❖ En 2021, étude de l'opportunité de révision des 6 fiches d'opération standardisée les plus utilisées ainsi que les fiches qui leur sont semblables



Merci pour votre attention

m.gendron@atee.fr

**WE
CAPTURE
WHAT
MOVES**



CERTIFICATS D'ECONOMIE D'ENERGIE (CEE)

CONFIDENTIAL

09 février 2021

CERTIFICATS D'ECONOMIE D'ENERGIE (CEE)

MANE

SOMMAIRE

01. PROFIL GROUPE MANE

02. ENGAGEMENTS ET OBJECTIFS

03. EXEMPLES DISPOSITIFS CEE



01

PROFIL GROUPE MANE



PROFIL GROUPE MANE

Expertise

Aromes

Solutions aromatiques destinées à toutes les applications agroalimentaires sous différentes formes.

Parfums

Création de parfumerie fine et de fragrances qui conviennent à toutes les applications quotidiennes.

Ingrédients

Fabrication d'ingrédients à partir d'extraits naturels et de molécules synthétiques par des processus variés destinés à l'industrie.



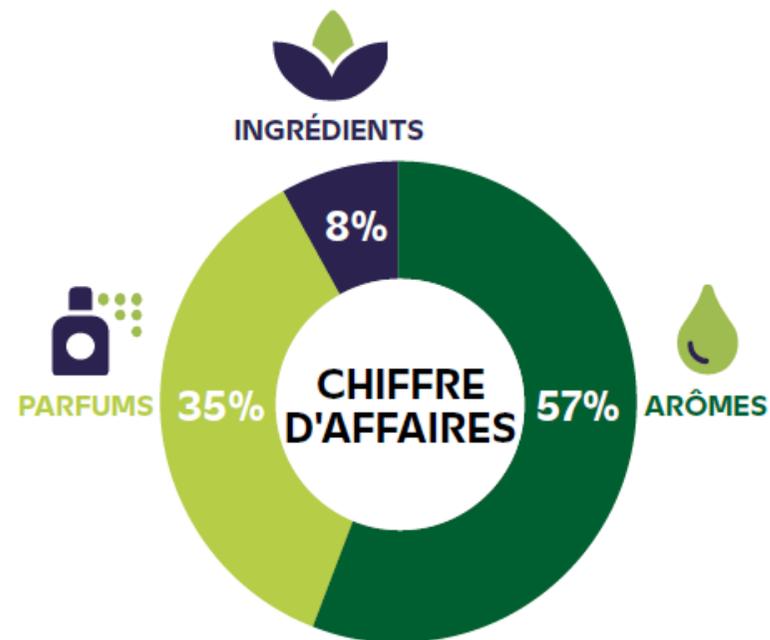
PROFIL GROUPE MANE

Chiffres Clés 2019

SECTEUR ARÔMES ET PARFUMS

1^{ère}
entreprise française familiale

5^{ème}
place mondiale



M€ 1 386
chiffre d'affaires



38
pays



+ 6 000
collaborateurs



+ 89 000 tonnes de
produits expédiés

PROFIL GROUPE MANE

Sites MANE Bar-sur-Loup (près de Grasse)

Le site de Notre-Dame est l'unité de production de matières premières aromatiques utilisées dans nos formulations ou vendues en l'état et mises au point par nos services de R&D.

Le site de La Sarrée est une unité de production de compositions parfumantes, d'arômes et capsules créés par nos équipes de Parfumeurs et Aromaticiens.

Les deux sites sont certifiés ISO 14 001 et ISO 50 001.

Notre-Dame



La Sarrée



02

ENGAGEMENTS ET OBJECTIFS



ENGAGEMENTS ET OBJECTIFS

Engagements Internationaux contre le Changement Climatique

CARING FOR CLIMATE (2007)

Initiative qui vise à promouvoir le rôle des entreprises dans la lutte contre le changement climatique.

MANE s'est engagé à fixer des objectifs de réduction de ses émissions GES, à élaborer des stratégies et des pratiques, à collaborer avec d'autres entreprises et gouvernements et à divulguer ses émissions chaque année.

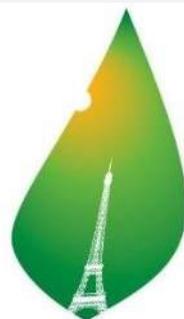
Caring for Climate



PARIS PLEDGE FOR ACTION (2015)

Lancé par la présidence française de la COP21, cet engagement invite les acteurs non étatiques à **s'engager à la mise en œuvre de l'accord de Paris** sur le changement climatique adopté le 12 déc 2015.

En signant le Paris Pledge for Action en 2015, MANE s'engage à limiter la hausse de température à moins de 2° C d'ici la fin du 21e siècle.



PARIS2015
CONFÉRENCE DES NATIONS UNIES
SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES
COP21·CMP11

SCIENCE BASED TARGETS (2019)

En juillet 2019, MANE a rejoint l'initiative Science Based Targets (SBT). Les méthodes SBT aident les entreprises à fixer des objectifs de réduction des émissions pour limiter le réchauffement climatique à moins de 2° C (recommandation du GIEC).

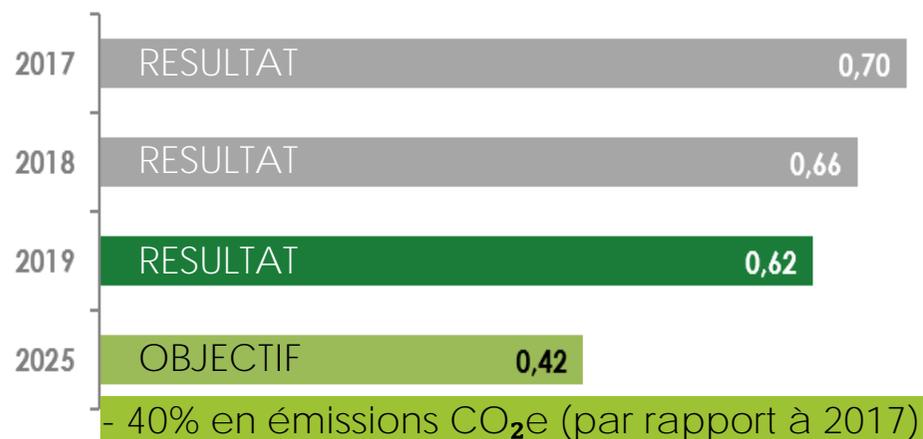
MANE a soumis ses objectifs de réduction des émissions et attend actuellement la validation SBT.



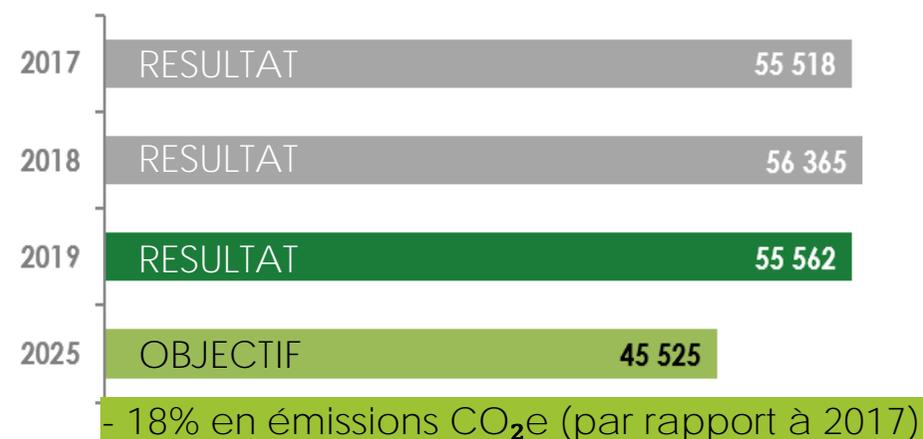
ENGAGEMENTS ET OBJECTIFS

Résultats et Objectifs - Emissions GES et Energétiques

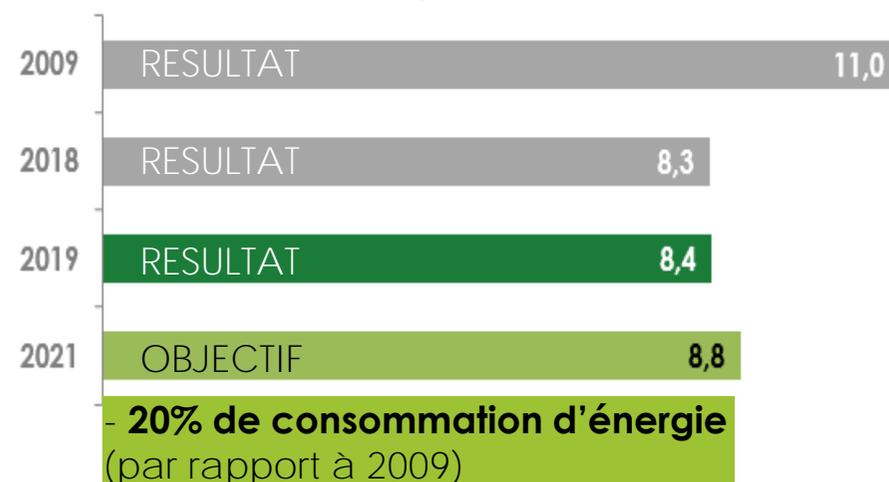
Emissions CO₂e - scopes 1 & 2 (t CO₂e / t produit)



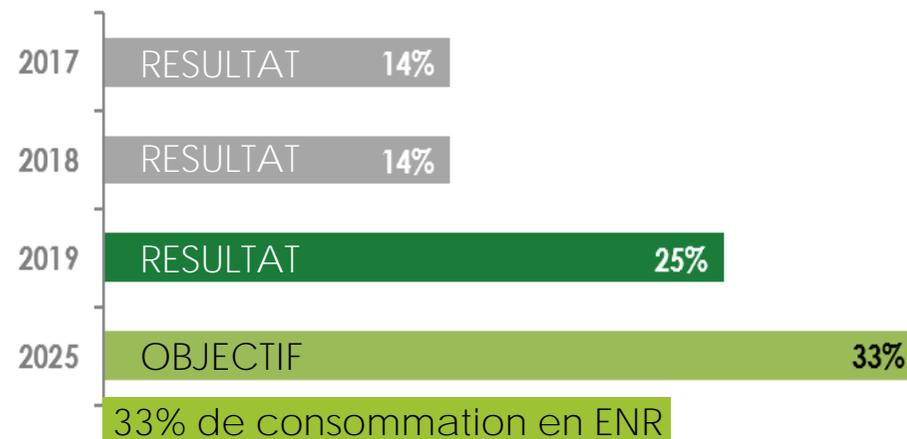
Emissions CO₂e - scopes 1 & 2 (t CO₂e)



Consommation d'énergie (GJ / t produit)



Part des énergies renouvelables



03

EXEMPLES DISPOSITIFS CEE



EXEMPLES DISPOSITIFS CEE

Remplacement de la Chaudière

Opérations n° IND-UT-102, n° IND-UT-104 et n° IND-UT-105

- ✓ Système de variation électronique de vitesse sur un moteur asynchrone (102)

Mise en place d'un système de variation électronique de vitesse (VEV) sur un moteur asynchrone existant dépourvu de ce système, ou neuf de puissance nominale inférieure ou égale à 3 MW.

- ✓ **Economiseur sur les effluents gazeux d'une chaudière de production de vapeur (104)**

Mise en place d'un économiseur sur les effluents gazeux d'une chaudière de production de vapeur de puissance thermique nominale inférieure à 20 MW et alimentée au gaz naturel ou au GPL.

- ✓ Brûleur micro-modulant sur chaudière industrielle (105)

Mise en place d'un brûleur micro-modulant sur une chaudière industrielle de puissance thermique nominale inférieure à 20 MW.

Energie	Actions	Date	Localisation	Gain énergétique en MWh/an	Gain CO ₂ en t CO ₂ e	CEE	Gain en €/an
Vapeur/Gaz	Remplacement de la chaudière 3 par une chaudière à meilleur rendement	août-13	Bâtiment 54 Notre-Dame	3000	642	20 k€	90 k€

EXEMPLES DISPOSITIFS CEE

Matelas pour l'isolation de points singuliers

Opération n° IND-UT-121

Mise en place de matelas pour l'isolation de points singuliers dans un réseau de fluide caloporteur.

PS. Les coudes, soudures et tuyauteries ne sont pas éligibles à l'opération.

Energie	Actions	Date	Localisation	Gain énergétique en MWh/an	Gain CO ₂ en t CO ₂ e	CEE	Gain en €/an
Vapeur/Gaz	Mise en place de Matelas Isolants sur les points singuliers (305)	sept-16	général site La Sarrée	1037	222	63 k€	34 k€
Vapeur	Mise en place de Matelas Isolants sur points singuliers (1000)	juin-17	général site Notre-Dame	2570	595	210 k€	77 k€
Vapeur	Mise en place de Matelas Isolants sur points singuliers (1080)	nov-18	général site Notre-Dame	1374	294	100 k€	112 k€

EXEMPLES DISPOSITIFS CEE

Système de mesurage d'Indicateurs de Performance Energétique (IPE)

Opération n° IND-UT-134

Mise en place d'un système de mesurage d'IPE sur des équipements constituant des usages énergétiques suivantes :

- ✓ production et distribution de chaleur ;
- ✓ production et distribution d'air comprimé ;
- ✓ production et distribution d'azote ;
- ✓ procédé industriel thermique ou électrique.

Ce système de mesurage d'IPE a pour fonction de :

- ✓ mesurer, relever et conserver les données nécessaires au calcul des IPE ;
- ✓ communiquer vers l'utilisateur les résultats obtenus afin de réaliser un suivi des IPE ;
- ✓ alerter l'utilisateur en cas de dérive des IPE.

PS. Les systèmes de mesurage sur les équipements de secours ne sont pas éligibles à l'opération.

Energie	Actions	Date	Localisation	Gain énergétique en MWh/an	Gain CO ₂ en t CO ₂ e	CEE	Gain en €/an
Toutes	Mise en place d'un système de reporting des consommations énergétiques	jan-21	La Sarrée et Notre-Dame	-	-	En cours	-

MERCI POUR VOTRE ATTENTION



**WE
CAPTURE
WHAT
MOVES**



**FOR MORE
INFORMATION,
CONTACT US**

david.vauchot@mane.com
04 93 09 70 00

www.mane.com



Merci de votre participation

Les prochains webinaires ATEE Région Sud PACA

- Les CEE dans le tertiaire le 16 février 2021
 - Les CEE dans les collectivités le 18 février 2021
- >Pour vous inscrire : <https://atee.fr/evenement/les-certificats-deconomies-denergie-industrie-tertiaire-et-collectivites>
- Colloque Opportunités de valorisation de la chaleur fatale et énergies de récupération le 2 avril 2021